

Cma Natation

Saison 2024/2025

ECOLE DE NATATION

CONDITIONS GENERALES

- Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés
- Bermuda et caleçon interdits
- Bonnet de bain obligatoire
- Respect des heures de début de cours (accord possible avec l'entraîneur)
- Paniers vestiaires interdits sur les bassins
- **Accès aux vestiaires 10 minutes avant le cours**
- **Accès aux bassins jusqu'à 10 minutes après le début du cours**
- **Evacuation des vestiaires 10 minutes après la fin du cours**
- **Présentation de la carte d'adhérent à chaque cours**
- En cas de perte, une participation de 6 euros vous sera demandée pour frais de secrétariat

DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Cma Natation

Centre Nautique Municipal Marlène Peratou
2 rue Edouard POISSON
93300 AUBERVILLIERS
Tél : 09 54 77 23 09 / 06 71 66 52 47
Email : cmanatation@yahoo.fr

Cma Natation

Saison 2024/2025

ECOLE DE NATATION

LIEU DE PRATIQUE

CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL MARLENE PERATOU
2 rue Edouard POISSON
93300 AUBERVILLIERS

Lors de l'adhésion, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du CMA NATATION.

Je déclare qu'une notice assurance m'a été remise par l'association.

Je reconnais avoir pris connaissance :

- Des garanties de base individuelle accident inclus dans la cotisation.
- Des garanties complémentaires mises à ma disposition par la F.S.G.T. et la FFN. **Si vous voulez prendre ces garanties, il faudra régler en supplément le montant de la licence de la fédération choisie.**
- Des modalités de mise en œuvre de ces garanties et des formalités accomplir en cas d'accident survenant pendant la pratique sportive.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE SAUF POUR RAISON MEDICALE JUSTIFIEE. EN CAS DE REMBOURSEMENT LE MONTANT SERA CALCULE AU PRORATA DES COURS DISPENSES ET FONCTION DES FRAS ANNEXES
AUCUNE DEMANDE DE CHANGEMENT DE JOUR OU D'HORAIRE DES COURS NE SERA ACCEPTEE APRES L'INSCRIPTION

Date **X**

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé » **X**

ECOLE DE NATATION SAMEDI 2

BULLETIN D'ADHESION

* Merci d'écrire lisible en lettres capitales

ADHERENT

Nom : Prénom :

Nationalité : Fille Garçon

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal :

PARENTS

Nom et prénom des parents :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél : domicile travail :

Portable :

Email :

PERSONNE À PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : domicile travail :

Portable :

En cas de besoin le soussigné autorise les responsables du CMA NATATION à prendre toutes dispositions en vue de la mise en application des **traitements de première urgence**

Date ✕

Signature des parents ✕

ECOLE DE NATATION SAMEDI 2

Reprise des activités : **12 OCTOBRE 2024**

Critère : De 4 ans à 11 ans (non collégiens); Assiduité aux entraînements
Apprentissage en petit et grand bassin

Horaires de la pratique :

Samedi 12h30 à 13h15

Adhésion	Albertivillariens	265 Euros
	Extérieurs	285 Euros

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE SAUF POUR RAISON MEDICALE JUSTIFIEE.

EN CAS DE REMBOURSEMENT LE MONTANT SERA CALCULE AU PRORATA DES COURS DISPENSES ET EN FONCTION DES FRAIS ANNEXES

AUCUNE DEMANDE DE CHANGEMENT DE JOUR OU D'HORAIRE DES COURS NE SERA ACCEPTEE APRES L'INSCRIPTION

Pièces à fournir :

- Réinscriptions : carte d'adhérent 2023/2024
- 1 enveloppe timbrée
- 2 photos d'identité
- Copie de la pièce d'identité de l'adhérent et d'un parent
- Copie d'un justificatif de domicile (EDF, téléphone fixe...) ou le cas échéant, attestation d'hébergement accompagnée d'un justificatif de domicile et de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Charte et formulaire mineurs à télécharger sur le site et à remplir

Arrêt des activités : 14 juin 2025

En plus des fermetures techniques imposées par la piscine, le club cessera ses activités à chaque période de vacances scolaires.